



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

➤ Réforme des règles de publicité à compter du 1^{er} juillet 2022

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021, publiée au Journal Officiel, supprime le compte-rendu des séances du Conseil Municipal.

Il est remplacé par la création d'une liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Numéro de la délibération	Libellé	Vote
2023-037	Révision du guide pratique et du règlement intérieur des services périscolaires	Unanimité
2023-038	Révision des tarifs périscolaires et restauration	Unanimité
2023-039	Adhésion de la commune de Le Rheu au service de Conseil en Architecture et Urbanisme (CAU35) mis en place par le Département d'Ille-et-Vilaine	Unanimité <i>(M. CHENUT ne prenant pas part au vote)</i>
2023-040	Bilan de l'enquête publique et approbation de la mise en concordance des cahiers des charges des lotissements avec le PLUI de Rennes Métropole	22 voix « Pour » 7 Abstentions
2023-041	Bois de la Motte - Acquisition auprès de l'état des parcelles ZM 179, 180, 189, 191 et 194	Unanimité
2023-042	Bois de la Motte - Demande de classement du bois au régime forestier	Unanimité
2023-043	Cession de chemins à l'iNRAE - Déclassement par anticipation de sept chemins ruraux	Unanimité
2023-044	Déclassement par anticipation d'un chemin rural dans la perspective de la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque au lieu-dit « La Heuzardière »	Unanimité <i>(M. MANGELINCK ne prenant pas part au vote)</i>
2023-045	DIA Information	Prend acte

Le rapport intégral des délibérations peut être consulté à la Direction Générale des Services aux heures ouvrables.

Les délibérations du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de leur publication.

Fait à Le Rheu, le vendredi 14 avril 2023

La Maire,



Chantal PÉTARD-VOISIN